

ABC INMENDITO.

UN AN.

Canada..... \$3.00
Etats-Unis (en or)..... 3.50
(payable d'avance.)
SIX MOIS.

Canada..... \$1.50
Etats-Unis..... 1.75
(payable d'avance.)

Vendu dans les dépôts 3 cts.
Les frais de poste ne sont pas compris dans les trois cas.

N. B. — L'abonnement et les frais de poste pour l'Europe et les Etats-Unis sont invariablement payables d'avance.

L'Édition paraît le mardi et le vendredi. Voir notre annonce à la quatrième page.

LE FRANC-PARLEUR

CRÉDITI · PROPËTER · QVOD · LOCVTVS · SVN.

TARIF DES ANNONCES.

Première insertion, par ligne..... \$0.08
Chaque insertion suivante par ligne..... 0.03
Une remise libérale est accordée pour les annonces à long terme.

Toute correspondance, etc., doit être munie d'une signature responsable.

RÉDACTION.

Les lettres et manuscrits destinés à la rédaction doivent être adressés
M. ADOLPHE OUMET
RÉDACTEUR-EN-CHIEF du Journal
Le Franc-Parleur.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

BUREAUX : 22, RUE SAINT-GABRIEL.

ADOLPHE OUMET, RÉDACTEUR-PROPRIÉTAIRE.

PRIX : \$3.00 PAR AN



AVIS.

Nous prions nos abonnés, tant ceux des villes que ceux des campagnes, de ne pas oublier que depuis le premier Mai, le premier semestre de leur abonnement au "Franc-Parleur" est expiré.

Nous comptons sur leur ponctualité à remplir leurs obligations, comme par le passé.

En accomplissant un devoir, ils auront le mérite de nous rendre un service.

Feuilleton du "Franc-Parleur"

ROSE DE BRETAGNE

PREMIÈRE PARTIE.

(Suite.)

—C'est si lourd ! les paysans, ma chère, dit l'autre jeune fille, quand il faut remarquer cela d'une lieue loin ! Et pour tout dire, ajouta-t-elle en regardant les pieds de René, ce n'est pas chaussé en escarpins, non plus !

—Regardez donc, dit la mère des deux demoiselles, la fille est pieds nus.

—Bonjour, ma fille, dit-elle à Rose. Dépêchez-vous de nous donner du lait, et surtout, et avant tout lavez vous les mains ; je payerai volontiers le savon. Dieu, que c'est sale ici ! dit-elle, en parcourant des yeux les alentours de la chaumière.

Une perle sur un fumier ! dit tout bas le monsieur en s'approchant de Rose qui recula d'un pas vers René.

Ce monsieur, cette dame et ses deux demoiselles composaient toute la famille de M. de Kerquiedo, Breton, né à Paris, élevé à Paris, et tout frais débarqué de la grande ville. M. de Kerquiedo s'était ruiné par tous les moyens possibles, et pâle, défait, usé, il avait épousé une Mlle Pelo, laquelle était fille d'un fabricant d'huile enrichi à la bourse. De cette union bien assortie étaient nées deux filles qui avaient nom Césarine et Armide. Ces deux demoiselles avaient reçu une éducation soignée, possédaient leurs auteurs, mais affectaient la plus profonde ignorance des choses basses et communes dont s'occupe le pauvre monde, et auraient volontiers demandé si c'étaient les vaches qui donnaient aussi les œufs, en même temps que le lait.

M. de Kerquiedo avait visité le pays, quelque temps avant son mariage ; la chose remontait à dix-huit ou dix-neuf ans. Il s'y était montré galant, prodigue de ses derniers écus et avait laissé à deux ou trois aimables rous de Quimperlé une haute idée des fins viveurs de Paris.

C'était à cette époque que M. de Kerquiedo avait épousé Mlle Pelo. Il revenait dans l'intention de racheter ses anciens domaines, et aussi dans l'espérance de trouver dans cette province reculée, et parmi les naïfs Bretons, quelques riches maris pour ses filles. Il aspirait aussi à la députation et voulait se faire un parti dans la province. Il se flattait d'y parvenir et disait en relevant sa cravate de mousseline blanche : « Galant avec les femmes, gourmand avec les hommes, voilà le moyen... »

Il avait ajouté à son nom une particule et était ridiculement une couronne de comte sur ses cartes de visite, comme font surtout les gens d'aventures et les jouvenceaux ; il se croyait vraiment gentilhomme.

Au mouvement que Rose fit pour se rapprocher de Jean-René, les yeux de celui-ci brillèrent d'un vif éclat et rencontrèrent le regard moqueur de M. de Kerquiedo qui, ébloui de l'éclair qu'il avait vu dans les yeux du jeune paysan, se retourna vers sa femme en lui disant :

—Dépêchez-vous, je vous prie, donnez vos ordres, demandez ce qui vous plaira.

—Du lait, nous voulons du lait, crièrent à la fois Césarine et Armide.

—Pour ça, dit Jean-René, ça n'est pas bien facile, la maison est fermée.

—Mais vous avez la clef, dit Mme de Kerquiedo.

—Bien sûr qu'il y a des jours que j'ai la clef, mais aussi par d'autres moments c'est le bonhomme qui la garde.

—Enfin l'avez-vous aujourd'hui ? s'écria M. de Kerquiedo avec une impatience visible.

—Pour ça, je ne puis pas bien vous dire dit René sans bouger de place, car je n'ai pas seulement encore regardé dans ma veste, et ça pourrait bien se faire que je l'aurais perdue tout à l'heure en trébuchant dans le chemin.

—Vous riez, dit M. de Kerquiedo à Césarine et à Armide de la stupidité de ce garçon, et vous avez tort ; c'est toujours une chose triste de voir la dégradation humaine. La fille me paraît aussi brute que lui. Votre amoureux est idiot, ma chère, dit-il à Rose, mais ouvrez-nous la maison, mes filles veulent boire du lait.

—Nous payerons, n'ayez pas peur, ajouta Mme de Kerquiedo.

—Nous ne pouvons pas vous donner de lait, madame, dit Rose, les vaches sont sorties et on ne peut pas les traire au milieu du jour.

—Tenez, dit M. de Kerquiedo, à sa femme, vous devriez prendre cette fille pour domestique, elle n'est pas mal et nos filles la formeraient. Le garçon est stupide ; mais elle ne s'exprime pas trop mal pour une fille de sa condition.

—Oui, oui, s'écrièrent ensemble Césarine et Armide, nous la formerons, nous la stylerons.

—Est-ce qu'il y a une conscription pour les filles comme pour les garçons, que vous dites que vous prendrez Rose à votre service, comme cela, sans savoir si c'est son idée ? dit Jean-René, sans changer de visage.

—Oui, mon cher, dit Césarine en le regardant en face, il y a une conscription pour les filles ; ça été inventé en même temps que les chemins de fer.

M. et Mme de Kerquiedo et Mlle Armide riront beaucoup de la plaisanterie de Mlle Césarine.

—Et Rose a tiré un mauvais numéro, à ce qu'il paraît, dit Jean-René, que vous allez l'emmener avec vous ?

—Oui, mon cher.

—Et vous, vous avez été réformée, à ce qu'il paraît, puisque vous n'êtes pas au service de Rose, pour garder ses vaches, dit encore Jean-René.

—Insolent, s'écria M. de Kerquiedo, qui s'aperçut enfin de la feinte stupidité de René. Parlez, je vous prie, sur un autre ton que cela à mes filles, que vous ne connaissez pas !

—Ça, c'est vrai, dit Jean-René, peut-être bien que si je les connaissais, je leur parlerais autrement. Elles sont aussi bien habillées que des saintes vierges ! et bien sûr que le dedans est aussi beau que le dessus.

M. de Kerquiedo tourna lentement sur ses talons, et entraînant sa femme et ses filles, il leur dit d'un air grave :

—L'insolence de ce garçon prouve combien l'égalité se fait partout ; autrefois ja mais un simple paysan n'aurait osé parler sur ce ton à un gentilhomme, et certes la noblesse était autrement respectée ; mais aujourd'hui les intérêts prévalent sur tout. Le député, voilà l'homme qu'il respectent, parce qu'il est leur délégué, ils ne diront jamais M. le comte qu'à celui-là.

Puis, après un silence, M. de Kerquiedo ajouta :

—La fille est gentille, revenez la voir et faites-en une femme de chambre.

Ce projet contenait sans doute pour lui quel que idée fort agréable, car il prit les devants pour cacher à sa femme son sourire et se mit à fredonner.

Non, non, non, non,

Vous n'êtes plus Lisette.

Non, non, non, non,

Ne portez plus ce nom.

Rose et Jean-René restèrent immobiles devant la maison jusqu'à ce que la famille de Kerquiedo eût enfin disparu derrière le pont neuf.

—Connaissez-vous cet homme, dit Jean-René ?

—Non, dit Rose.

—Eh bien ! je ne sais pas ce qu'il est, mais sa vue est faite pour chavirer le sang d'un chrétien !

—A bien dire, René, rien ne doit chavirer le sang d'un chrétien.

—Il vous a parlé d'un ton que si je ne m'étais retenu, je l'aurais collé à la muraille !

—Peut-être, dit Rose, que ces personnes-là ne considèrent, en nous parlant, que la poussière de notre corps. S'ils n'ont pas au vis-à-vis de leur pensée que nous sommes vivants par le souffle de Dieu, bien sûr qu'ils ne peuvent nous traiter que comme pur néant. Savez-vous pas que M. le recteur expliquait l'autre jour que, sans l'esprit de Dieu, nous tombons plus bas que la vase des ruisseaux ? Peut-être que ce monsieur ne pense pas à l'esprit de Dieu ; pour lors, c'est bien sûr qu'il nous méprise et sans vous chavirer le sang, Jean-René, priez pour lui.

—Alors pourquoi qu'il ne se méprise pas lui-même ?

—Ça, dit Rose avec candeur, je ne sais pas.

—Irez-vous donc en service chez eux ?

—Là ou ailleurs, Jean-René ; il faudrait bien gagner mon pain, car moi je n'aurais point d'héritage. Je vous dis que la feuille des arbres que le vent emporte sur le chemin et dans la lande n'a pas un sort plus incertain que le mien.

—Savez-vous, Rose ? dit Jean-René. Il n'y a rien qui me tienne plus au cœur que cette petite maison où je suis né. Voilà la prairie du Bois-l'Abbé, avec la rivière qui court autour et la montagne qui se lève devant nous, et nous cache les autres pays. Eh bien ! je mourrais si je ne voyais plus tout cela au matin quand le soleil se lève, et le soir quand il se couche. Il me faut dans la maison des voix que j'ais toujours entendues et il n'y a pas jusqu'à la vache noire que je ne pourrais pas quitter. Vous devez penser comme moi et aimer aussi tout cela. Savez-vous, Rose ? Mes parents sont bons, et quand je leur dis qu'après mon tirage au sort, je veux me marier, ils disent comme moi. Oui, bien sûr, comme moi..... Savez-vous ? Il y a quasiment aussi longtemps que je vous connais, comme il y a que je me connais moi-même, et le mieux de tout serait de recevoir avec vous le sacrement de mariage, voilà mon idée.

—Vous avez une bonne pensée, René, dit Rose, mais j'avais tort de dire que les enfants abandonnés, comme je suis, n'ont pas d'héritage ; ils portent avec eux le déshonneur de leurs parents.

—Peut-être, Rose, pour ceux qui ne considèrent, comme vous le disiez tout à l'heure, que dans la poussière de notre corps ! Mais celui qui pense à Dieu, son Sauveur, et qui connaît le fond de son péché, qu'il soit fils de roi ou cordier (ce qui est la pire chose du monde) il ne compte rien que le dedans du cœur, et voilà ce que je fais.

—Oui, Jean-René, dit Rose, d'une voix tremblante, mais, à vrai dire, je ne sais à qui appartient le fond caché de moi-même. Tenez, quand j'y pense, le cœur me bat et j'ai peur comme si je voyais un grain de poussière compter les étoiles du ciel.

—Ça, dit Jean-René, c'est du monde savant qui compte les étoiles du ciel, et ça leur sert, dit-on, à dire des sorts sur les enfants qui viennent au monde ; mais pour nous autres, c'est assez de savoir le compte de nos vaches et de nos poules.

En ce moment Plancoët, Lecouëdic et sa femme arrivèrent, chacun chargé d'un fagot, et Rose quittant Jean-René dans la cabane de Plancoët, et, sans parler, disposa le souper.

—Vous êtes triste ! dit le vieillard, la tristesse est de bien mauvais signe à votre âge.

—Mon père, dit Rose, Jean-René m'a dit aujourd'hui que son idée était de me prendre en mariage, après son tirage au sort, moi qui suis une enfant trouvée dans la lande et qui ne dois la vie qu'à votre charité, moi qui n'ai aucun bien.

—Certes, ma fille, dit Plancoët, René est un garçon sage et bon.

—Eh bien ! mon père je me fais le reproche de n'avoir pas la joie qu'il faudrait ; le foud de moi-même est-il donc si misé-

ble que je ne puisse m'attacher à rien ni être reconnaissant ? Il me semble que rien de ce que nous faisons ne mérite la peine d'être fait, ni que rien de ce que nous aimons ne mérite d'être aimé.

—Pouvez-vous parler de la sorte, ma fille, dit le vieillard, qui se leva et regarda Rose ; ne vous souvenez-vous donc plus que Notre-Seigneur Jésus-Christ a été charpentier, aidant son père saint Joseph et servant les pratiques, et qu'il vous a aimé jusqu'à la mort ?—Avez-vous mérité d'être aimé ainsi ?

—Ne vous fâchez pas contre moi, mon père, dit Rose en fondant en larmes, mais il me semble que je voudrais travailler de je ne sais quel travail, et aimer de je ne sais quel amour, qui ne serait point l'amitié que j'ai pour René, et qui ne serait point le travail de notre champ et de nos bêtes.

—Rentrez dans la paix de vous-même et ne choisissez pas ; une seule chose est nécessaire, c'est l'obéissance.

—Je vous obéirai, mon père, dit Rose.

—Ecoutez donc ma fille, dit Plancoët, vous êtes peut-être tourmentée de l'esprit ! Ce n'est point à moi qu'il faut obéir, car je suis mortel et pécheur, et le vieillard, levant son chapeau, ajouta : Que Notre-Seigneur Jésus-Christ vous garde !

A quelques jours de là, M. de Kerquiedo résolut de donner chez lui un grand bal, précédé d'un souper ; il s'appretait à mettre en œuvre près de la population de Quimperlé les moyens de séduction qu'il croyait propres à assurer son élection dans le Finistère ; il voulait, en outre, quand le bruit de ses munificences se serait répandu, parcourir les campagnes et s'assurer la sympathie des paysans par une profusion de chapelets qu'il se proposait de distribuer à pleines mains.

Mlle Césarine et Mlle Armide avaient sorti de leur carton les robes les plus éblouissantes. Les dames de Quimperlé intriguèrent depuis plus d'une semaine pour les voir, et régler, s'il était possible, leur luxe sur celui de ces dames.

(A continuer.)

Le monde catholique.

La hiérarchie.

Sa Sainteté Pie IX est le deux-cent cinquante-sixième successeur de Saint Pierre, par conséquent le deux-cent cinquante-septième Souverain Pontife.

Les cardinaux peuvent être au nombre de soixante-douze, mais ils n'ont jamais dépassé le chiffre de soixante-dix.

Les cardinaux se divisent en trois ordres : des évêques, des prêtres et des diacres.

Les cardinaux de l'ordre des évêques, peuvent être au nombre de six.

Les cardinaux de l'ordre des prêtres peuvent être au nombre de cinquante.

Les cardinaux de l'ordre des diacres peuvent être au nombre de seize.

Ils ne sont ordinairement revêtus que du diaconat. Le Pape peut nommer cardinaux de simples laïques ; mais ceux-ci doivent ensuite entrer dans les ordres sacrés.

Au jour où nous sommes, le Sacré Collège compte cinquante-trois cardinaux.

Le doyen du Sacré Collège est le cardinal Constantin Patrizi, romain, né à Sienne, le 4 septembre 1798 ; créé et réservé *in petto* par Grégoire XVI dans le consistoire du 23 juin 1834, publié dans celui du 11 Juillet 1836, il est dans sa soixante-seizième année.

Le cardinal Antonelli est dans sa soixante-troisième année, diaire de Sainte-Marie *in via lata*, secrétaire d'Etat de sa Sainteté.

Après le pape et les cardinaux viennent les patriarches.

Il y a dix patriarchats, qui sont :

- 1o. Rome ; dont l'Evêque, (le pape) est patriarche de l'Occident.
- 2o. Constantinople, du rite latin ; le patriarche du rite grec est chismatique.
- 3o. Alexandrie, du rite latin
- 4o. Antioche. Il y a les quatre patriarches catholiques ; un du rite latin et du rite syriaque, un du rite moravite et un du rite grec melchite.
- 5o. Jérusalem, du rite latin.
- 6o. Babilone, du rite chaldéen.
- 7o. La Cilicie, du rite arménien.
- 8o. Indes Occidentales, du rite latin.
- 9o. Lisbonne, du rite latin.

10o. Vénise, du rite latin.

Le plus âgé des patriarches est Antoine Hassoun, né à Constantinople en 1800, élu évêque en 1842 et promu au patriarcat de la Cilicie des Arméniens en 1867.

L'épiscopat et l'ordre le plus élevé dans l'Eglise ; mais pour les évêques, il y a différents degrés de dignité et de juridiction.

Ainsi parmi les évêques, sont le pape, les cardinaux-évêques, la plupart des cardinaux-prêtres, enfin les patriarches. Viennent ensuite dans l'ordre de dignité, les primats, les archevêques métropolitains, les évêques *in partibus infidelium*, les évêques coadjuteurs, et les évêques auxiliaires et les évêques démissionnaires.

Les archevêques et les évêques titulaires administrent leurs diocèses au moyen de vicaires généraux, d'un chapitre de chanoines qui forment leurs conseils, de curés et de vicaires paroissiaux.

Les métropoles avec les divers diocèses qui en dépendent, forment les provinces ecclésiastiques ; c'est-à-dire l'Eglise. En dehors se trouvent les vicariats apostoliques et les préfectures apostoliques et les délégations apostoliques.

Les vicaires apostoliques sont revêtus du caractère épiscopal, et les délégués apostoliques sont ordinairement des archevêques ou des évêques.

En résumé, le monde catholique est partagé en 865 diocèses, sans compter 5 délégations apostoliques, 109 vicariats apostoliques, 28 préfectures apostoliques.

L'évasion de Sainte-Marguerite.

Lettre de M. Bazaine.

L'évêché de Sainte-Marguerite a adressé de Cologne (Allemagne) la lettre suivante à M. Chabaud-Latour, ministre de l'Intérieur :

Cologne (Allemagne), 17 août.

« Monsieur le Ministre.—M. le colonel Vilette, mon ancien aide-de-camp et aujourd'hui mon ami, n'a aucune responsabilité à encourir pour mon évasion ; il ignorait ma résolution et nous nous sommes séparés dans la soirée du 9, à l'heure habituelle.

« Mon domestique, Auguste Barreau, âgé de 18 ans, qui n'entraît que rarement le soir dans ma chambre, est dans le même cas.

« J'ai fait seul, de concert avec ma femme et mon neveu, ce qu'il y avait à faire pour opérer ma descente périlleuse, et je m'en suis tiré au prix de fortes contusions et de déchirures à mes vêtements et à ma peau.

« Le directeur et ses agents ne se sont jamais relâchés de leur rigoureuse surveillance, leur service s'est constamment fait avec une régularité sévère, et aucun d'eux ne doit être rendu responsable.

« M. Marchi, dont je n'ai qu'à me louer malgré la délicate mission, est resté avec moi jusqu'à près de dix heures du soir. C'est en le quittant, et après avoir dit adieu au colonel Vilette, dont le départ était arrêté depuis quelques jours pour le lundi 10 de grand matin, qu'au lieu d'aller dans ma chambre, j'ai pu me dérober à la vue du gardien qui venait fermer ma porte et devait être persuadé que j'étais rentré.

« J'ai été péniblement froissé de me voir appliquer le règlement du 25 mai 1872, relatif aux maisons centrales. Je me suis vu privé de la faculté de prendre de l'exercice autrement qu'en piétinant huit mois durant dans un espace restreint, exposée toute la journée au soleil brûlant du Midi. Je m'attendais à être laissé sous la garde du commandant militaire du fort.

« Si je n'avais pas été soumis à un régime humiliant, auquel mon passé devait me soustraire et qui était pour moi pire que la mort, j'eusse fait comme à Versailles et à Trianon, et je n'aurais rien tenté pour recouvrir ma liberté, par respect pour l'habit militaire que j'ai très-honorablement porté pendant près d'un demi-siècle.

« Enfin, monsieur le ministre, je me suis senti autorisé à agir comme je l'ai fait parce que cette maxime du droit public, que « nulle sentence n'est légitime, si elle n'est rendue par les pairs de l'accusé » maxime respectée même au milieu de l'a-

marchie et des violences du moyen-âge, n'a pas été respectée pour votre serviteur.

« MARÉCHAL BAZAINE. »

Le *Gaulois* dit avoir eu communication d'une lettre dans laquelle le fugitif déclare n'avoir jamais donné sa parole de ne pas s'évader. Voici ce document : Actien-Gesellschaft, Hôtel du Nord, Köln.

Cologne, 16 août.

« Mon cher Monsieur.—La maréchale me charge de vous envoyer copie de cette lettre qu'elle a écrite au ministre de l'intérieur. *C'est son style*, quoique cette copie soit de ma main. Mais je n'avais rien à y changer et je ne devais rien y changer.

« Des journaux disent que j'avais donné ma parole de ne pas m'évader. C'est faux ! On ne me l'a jamais demandée et je ne l'aurais pas donnée.....

Mille amitiés.

Maréchal BAZAINE. »

Voici encore une lettre empruntée au même journal :

Cologne, le 18 août.

« Mon cher ami.—Me voici enfin dehors, grâce à la Providence divine, car sans elle cette difficile entreprise n'aurait pas réussi. Je vais rejoindre la maréchale à Spa et revoir mes chers enfants ; puis après un repos qui m'est nécessaire, car je suis encore tout confusé et tout rompu, nous irons probablement en Angleterre.

« Remerciez bien les personnes de notre connaissance pour l'intérêt qu'elles ont pris à mon sort.

« Mes mains sont encore gonflées et j'ai de la peine à écrire.

« Adieu.

MARÉCHAL BAZAINE.

COMMUNICATION.

RAPATRIEMENT.

Monsieur le Rédacteur,

Permettez à un Canadien revenu des Etats-Unis d'user de vos colonnes pour remercier qui de droit pour l'accueil dont il fut l'objet dans son pays natal.

De longues années d'exil au milieu de la république voisine n'avaient jamais pu me faire oublier la patrie, et le retour fut toujours pour moi un rêve cheri. Enfin ce rêve vient de se réaliser : la cessation du travail et la stagnation générale des affaires me firent tourner définitivement les yeux vers le Canada.

Une heureuse étoile me conduisit auprès de M. Lesage, assistant commissaire d'agriculture à Québec. Ce Monsieur, après m'avoir reçu avec une courtoisie et une déférence que je n'oublierai jamais, me référa à l'agent d'immigration et de colonisation à Montréal, M. J. A. Chicoine. Ce dernier se montra aussi bienveillant, aussi empressé à m'être utile que son digne chef de département.

Monsieur Chicoine me fournit mille renseignements sur les cantons de l'Est et autres régions colonisables de la province, des cartes, brochures, etc., et de plus un billet gratis jusqu'à Sherbrooke.

De Sherbrooke, je pénétrai dans le cœur du riche comté de Compton, où j'ai choisi mon futur domicile sur les bords de la jolie petite Rivière aux Saumons. Ma famille est venue me rejoindre et a été également transportée aux frais du gouvernement par le Bureau de Montréal.

J'ai écrit aux Etats-Unis une lettre promise lors de mon départ à une vingtaine de parents et amis, et des arrangements sont pris pour qu'ils viennent tous me rejoindre dans une couple de semaines. Ils doivent se rendre à Montréal ; là ils seront reçus et logés gratis par l'agent de Colonisation, M. Chicoine, qui les accompagnera lui-même dans notre colonie naissante.

J'ai été enchanté de l'accueil dont je fus l'objet de la part de mes compatriotes en général, je trouve que c'est déjà un grand avantage pour les Canadiens des Etats-Unis d'être ainsi reçus à bras ouverts et transportés sans frais au lieu de leur destination. Les Canadiens reçoivent ainsi la même protection que les immigrants venant d'Europe.

On dit que les chambres de Québec, lors de leur prochaine réunion, vont voter des avantages encore plus grands : tant mieux car je crois que le moment est propice pour

faire du rapatriement sur une grande échelle.

JOSEPH COWAN.
Cantons de l'Est, Août 1874.
P. S.—Les journaux amis de la colonisation sont priés de reproduire.

LE "FRANC-PARLEUR"

Montréal, Mardi 8 Septembre 1874.

Monsieur l'Editeur du FRANC-PARLEUR.
Mon cher Monsieur,

Des circonstances incontrôlables m'ont empêché, depuis plusieurs mois, de m'occuper activement du journal et de continuer mes travaux commencés l'année dernière.

Aujourd'hui que les mêmes obstacles n'existent plus, je vous adresse la suite des "Lettres à l'honorable L. A. Dessaulles," espérant que vous leur ferez le même bienveillant accueil que celui dont vous avez daigné les honorer tout d'abord.

Votre tout dévoué,
BINAN.

Montréal, 7 septembre, 1874.

Lettres à l'honorable L. A. Dessaulles ONZIEME LETTRE.

Monsieur,

Une chose m'a toujours singulièrement impressionné chaque fois qu'il m'a fallu lire vos dissertations *politico-religieuses*. C'est l'étonnante fécondité avec laquelle l'erreur historique se multiplie sous votre plume. Il suffit de lire cinq pages de vos écrits pour acquérir la certitude que vous n'avez jamais su l'histoire, ou que vous l'avez entièrement oubliée, si vous l'avez apprise dans votre jeune âge.

Vous faire palper du doigt votre ignorance en histoire, est la fin de la présente lettre. Si je vous portais moins d'intérêt, je vous épargnerais la confusion d'une telle démonstration. Mais vous avez quelquefois des accents d'une si grande honnêteté; vous demandez avec tant d'instance qu'on vous offre un solennel démenti, si vous sentez, que je ne puis résister au besoin de vous rendre le service de vous convaincre que vous ne parlez jamais de l'histoire sans la *pervertir misérablement*. Seulement, je ne sais, passez-moi l'expression, par quel bout commencer, ni à quoi m'arrêter de préférence dans la grande variété de vos incartades historiques, tant le champ en est vaste!

Par déférence pour vous, je fixerai mon choix sur l'Inquisition et sur le procès de Galilée, faits sur lesquels vous revenez sans cesse dans tous vos pamphlets et que vous présentez sous des aspects divers, selon que la demande l'intérêt de votre cause.

Et d'abord l'Inquisition, monsieur, que vous reprochez si amèrement à l'Eglise, est-elle la *seule* fait de la puissance spirituelle? L'Inquisition ne dut-elle pas son origine au pouvoir temporel, aux maux duquel vous voulez confier toutes choses? A Venise, c'est par une décision solennelle du Sénat qu'elle fut inaugurée; Frédéric II l'introduisit à Padoue; en Portugal, elle ne pénétra que par les ordres de Jean III. Son origine fut la même en Espagne. Peut-être les Papes n'étaient-ils point ignorants de tout cela? A coup sûr, s'ils encourageaient ces gouvernements, ceux-ci agissaient librement et prenaient sur eux la responsabilité de la création de ces institutions.

« Deux grandes époques, dit un profond publiciste espagnol, se partagent l'histoire de l'Inquisition: la première s'étend de la fin du XVIe siècle au milieu du XVIIe, de Ferdinand V à Philippe II.

« Durant cet espace, elle poursuivit les Mahométans, mais plus spécialement les Juifs; et pourquoi? Autrefois dominateurs en Espagne, les Maures étaient alors réduits, mais ils n'étaient point chassés. Concentrés dans la Grenade, ils s'apprêtaient à s'y défendre avec fureur, et peut-être ne seraient-ils pas seuls dans cette résistance suprême. On craignait que les Juifs, nombreux et puissants, ne leur prêtassent perfidement les mains, poussés par leur haine héréditaire pour les chrétiens. S'ils le faisaient, on risquait de voir se prolonger encore indéfiniment une guerre qui durait depuis près de huit siècles; et ce fut pour prévenir cette coalition, tout aussi probable qu'elle était effrayante; ce fut pour se soustraire aux convulsions sans terme dont elle n'eût pas manqué d'être la cause, si elle se fût réalisée, qu'on suspendit sur la tête des Israélites la menace permanente et organisée du supplice. On prétendit, par l'effroi de la mort, les empêcher de trahir la patrie.

« La seconde époque de l'Inquisition part de Philippe II et s'en va jusqu'à l'avènement des Bourbons. Son but, pendant cette période, fut d'opposer une digue à l'invasion du protestantisme, non pas précisément comme erreur, mais comme principe de trouble. A ce moment, l'unité nationale n'était pas encore vigoureusement constituée dans la Péninsule. L'Aragon, la Navarre et la Castille ne tenaient l'une

à l'autre que par des nœuds flottants et mal serrés; le sentiment de leur indépendance primitive, mal éteint dans leur âme, tendait à les désunir. A l'inconsistance du dedans se joignaient de graves embarras au dehors. C'était, comme l'a dit Balmès, c'était l'Europe, où l'on avait gagné et à des armées; c'était l'Amérique dont la conquête n'avait rien d'affermi; c'était l'Afrique, où les Maures et les Juifs, chassés par Ferdinand, rêvaient encore de passer le détroit et de venir s'abattre, comme des vautours, sur cette grande proie qu'on leur avait arrachée. Au milieu de ces oscillations et de ces dangers, Philippe crut devoir éloigner de ses Etats tout ce qui pourrait être un élément nouveau de discordie intestine, tout ce qui pourrait briser les liens qu'il cherchait à former, faire subsister et ces tiraillements qu'il voulait éteindre, et ces nuances et ces oppositions qu'il cherchait à fondre; tout ce qui enfin pourrait l'empêcher, par un surcroît de complications, de suffire aux affaires intérieures et extérieures qui déjà lui pesaient sur les bras. Et parce que la Réforme lui parut devoir enfanter ce malheur, parce qu'il appréhendait que cette hérésie n'allumât, au cœur de son Empire, les discussions qu'elle avait fait sceler en Angleterre et en Allemagne, et dont il avait été lui-même témoin dans ses lointaines possessions des Pays-Bas, de là vient qu'il éleva contre elle un barrage formidable; il dressa des bâchers pour éviter des désastres.

Je n'examine pas *maintenant*, monsieur, si le Pouvoir Public a eu raison ou tort de créer les tribunaux d'Inquisition. Je constate un fait: C'est qu'il les a créés. Et j'en infère qu'il est contre la vérité historique, que ces tribunaux soient bons ou mauvais, justes ou injustes, de les attribuer *UNIQUEMENT* à l'Eglise.

Dites que les Papes les ont quelquefois conseillés, qu'ils en ont toujours profité, qu'ils les ont sanctionnés, qu'ils ont chargé des religieux, des prêtres, des évêques, des personnages importants d'y exercer les grandes et nobles prérogatives de juges, et vous serez dans le vrai. Au-delà comme en deçà, vous êtes dans le faux.

Dites les perturbations profondes dont les hérétiques menaçaient alors l'ordre européen, et vous n'oserez point ensuite reprocher si amèrement à l'Eglise de s'être servie de ces tribunaux pour et au service de la tranquillité européenne.

Dites tout. Dites quelles étaient les fureurs insensées qu'exerçaient, partout où ils parvenaient à l'emporter, les hérétiques contre lesquels l'Inquisition sévissait, et chacun comprendra qu'on a pu avoir raison de poursuivre des sectes et des hommes aussi dangereux que la *Commune* et ses adeptes peuvent l'être.

Quand le Danemark, la Norvège et l'Islande, livrés au luthéranisme par le féroc Christian II, voyaient le clergé et le peuple catholiques impitoyablement massacrés; quand en Suède Gustave Wasa forçait les convents, sans égard pour l'âge, pour la sainteté, ni pour le sexe; chargeait les religieuses de Wadstena de mauvais traitements et d'outrages, et faisait périr dans les supplices les plus cruels et les plus ignominieux, Magnus Knut, élu évêque d'Upsal, et Pierre Jacobson, évêque de Westeraas, pour leur faire expier l'amour et la vénération que leur portait le peuple; quand Frédéric II, livrant la Silésie en proie au luthéranisme, chassait les religieux du pays, et que les protestants exerçaient là les plus brutales violences contre les catholiques; quand, en 1526, le prince Albert, pour rendre son autorité tyrannique sur le dégageant de tout contrôle religieux et s'enrichir des dépouilles de l'Eglise, força également les sujets de ses Etats à abandonner le catholicisme qui les avait jadis arrachés à l'ignorance et à la barbarie, et mettait à exécution, par la violence, ce prinicipu subversif de toute liberté religieuse: *Cujus regio illius religio*, n'était-il pas permis aux puissances catholiques de redouter l'hérésie et de pourchasser les hérétiques?

Et le protestantisme faisant irruption à Bâle sur les pas d'Ecolampade, déchaînant la licence, comme il déchaînait ailleurs le despotisme, et s'en faisant une arme pour opprimer les consciences, dévastant les églises, renversant les autels, détruisant les images, brûlant les ornements, et forçant Erasme indigné à fuir devant ce monde sauvage de réformation; toutes les villes de la Suisse voyant à peu près se renouveler les mêmes scènes, notamment Mulhouse, en 1524; Schaffouse, en 1525; Appenzel en 1524, tout ce travail destructeur de la réforme ne pouvait-il pas inquiéter au plus haut degré les nations restées catholiques, mais chez lesquelles le protestantisme s'efforçait de pénétrer?

Puis, lorsque l'*Ile des Saints*, envahie par l'hérésie, fut devenue le théâtre du pillage, de la destruction des convents et des temples, de la profanation des tombeaux et des supplices cruels des catholiques; lorsque l'Irlande commençait son long et héroïque martyre, et que l'Allemagne subissait la tyrannie des plus fanatiques et des plus sauvages fureurs des anabaptistes;

lorsque, en mot, les nations européennes gémissaient sous le despotisme et la barbarie que répandait, partout où elle pénétrait, la prétendue religion réformée, l'Espagne et l'Italie, ces deux grands pays, libres encore, mais objet des convoitises du protestantisme, ne pouvaient-ils pas créer des tribunaux et, au besoin, dresser des bâchers, afin d'échapper aux malheurs dont les menaçait l'invasion de la secte?

Poser ces questions, c'est les résoudre. En effet, qui ne sait qu'il est légitime et même nécessaire de sacrifier un membre malade pour sauver la vie du corps? La société, au temps de l'Inquisition, avait à choisir entre deux alternatives: Ou se laisser massacrer par la secte, ou châtier ceux qui ne voulaient point renoncer à une innovation religieuse qui détruisait tout.

(A continuer.)

N. N. S. S. les Evêques d'Ottawa et de Sherbrook.

Nous savons, et ce n'est plus un mystère, que M. J. Racine, curé de St-Jean, Québec, et M. Duhamel, curé de St-Eugène, viennent d'être élevés à la dignité épiscopale, le premier pour le siège de Sherbrook, le second pour celui d'Ottawa.

Mgr. Racine est une intelligence élevée, un esprit cultivé et un caractère noble et fortement trempé. Ses hautes vertus, tout en édifiant les âmes, ont fécondé une foule d'œuvres de bien. Monseigneur a toujours été du nombre de ceux que leur attachement au l'ape et leur soumission aux doctrines romaines ont fait désigner sous le nom d'*ultramontains*. De ses gloires, et elle mérite d'être rappelée, est de n'avoir jamais refusé à personne ni la *vérité*, ni la *charité*, ni le *respect*.

Mgr. Duhamel, à peine âgé de 35 ans, a déjà déployé, dans les différentes positions qu'il a occupées, des vertus et des talents qui justifient surabondamment l'honneur insignifiant que le Souverain Pontife lui confère. A l'instar de l'élu de Sherbrook, le nouvel évêque d'Ottawa est doué d'une intelligence trop vaste, d'un jugement trop sain pour s'arrêter aux étroits horizons du gallicanisme et du libéralisme catholique. Aussi est-il fortement attaché à ce qu'on veut bien appeler *l'école ultramontaine*.

Nos vœux sincères et nos respectueux hommages aux nouveaux élus.

En Vente au Bureau du "Franc-Parleur"

LETTRES A UN DEPUTE

PAR

MGR. L'ÉVÊQUE DE BITHIA

Magnifique Brochure qui se vend pour le prix de 25 cents.

AU LECTEUR

On n'a guère oublié, dans certains cercles, l'impression que produisit sur le public la publication dans le "Franc-Parleur" des "Lettres à un Député."

Provoqué par certaines insinuations malveillantes d'un député, correspondant et propriétaire d'un journal à Montréal, l'auteur de ce remarquable travail, tout en démasquant les intrigues de l'accusateur anonyme, profita de l'occasion pour donner un cours de politique chrétienne de la plus haute portée.

Il eût été malheureux que le public ne profitât pas des leçons et des enseignements contenus dans ces écrits, qui sont assurément l'un des plus plaidoyers les plus éloquents en faveur de la Vérité et de la Justice.

Aussi, sur le conseil et les pressantes sollicitations d'amis et de personnages influents, avons-nous décidé de publier ces "Lettres à un Député" sous la forme d'une Brochure.

Voulant accorder à cette publication toute la notoriété qu'elle mérite, et afin de ne gêner rien son action bienfaisante sur les cœurs et les esprits, nous a fortement incité à demander à l'auteur de vouloir bien donner à son ouvrage l'autorité de sa signature.

Nous avons fait part de ce désir général à l'illustre écrivain qui, avec cette délicatesse de sentiments et cette bonté de cœur qui le distinguent si éminemment, s'est empressé d'accéder à notre demande.

Il est inutile de faire remar-

quer l'importance que comporte cette brochure, du moment qu'elle est revêtue de la signature d'un prélat dont la science et la vertu sont incontestables.

Des circonstances incontrôlables ont retardé quelque peu la publication de cette Brochure, mais comme la défense de la Vérité et de la Justice a toujours un cachet d'actualité, on oubliera ce retard involontaire et imprévu.

Bureau du "Franc-Parleur,"
1er Sept. 1874.

Nouvelles d'Europe.

Correspondance spéciale du "Franc-Parleur."

Londres, 24 août 1874.

D'après tous les renseignements recueillis jusqu'à aujourd'hui, la lumière se fait de plus en plus sur la fameuse évasion de Bazaine. Elle a eu lieu non pas au moyen de la romanesque corde à nœuds, mais bien tout simplement par une porte, et cela, sans aucun doute, avec la complicité d'un ou plusieurs gardiens, corsés pour la plupart, ainsi que le directeur. La lettre de Mme Bazaine (Sic!) n'a été écrite que dans le but d'assumer sur elle seule et son cousin toute la responsabilité de cette affaire.

Si la justice militaire fait son devoir, les complices réels seront punis avec la plus grande sévérité.

Les élections du Calvados viennent de donner un bonapartiste de plus. Les électeurs avaient à choisir entre un légitimiste, un républicain ou un bonapartiste. Grâce au petit duc, M. de Broglie, qui a eu le soin de bouleverser de fond en comble tous les conseils municipaux et les municipalités avant sa chute, les campagnards normands ahuris, hébétés, ou encore craignant l'avènement d'une nouvelle Commune au lieu d'une République modérée, ont voté pour un empereur futur. Demandez-leur pourquoi, je réponds bien qu'ils n'en savent rien. Enfin ils l'ont voulu, qu'ils le supportent. M. Prévost Delaunay, ex-préfet, est le nom du nouveau député. Il a affichés toutes les prétentions de son parti, il a tout promis, même d'appuyer le Septennat, tout en se disant à lui-même qu'il le combattrait à outrance; il a promis de représenter la démocratie, et la première chose que feront les bonapartistes, si le mauvais génie de la France voulait qu'ils revinssent sur l'eau après leur plongée honteuse, ce serait indubitablement d'envoyer à Cayenne ou à Lambessa tous les démocrates; il a promis de maintenir l'ordre et les principes sociaux, mais qui songerait à troubler l'ordre sans la lâche capitulation de Metz et la honte de Sedan!

Le bonapartisme peut entonner son chant de victoire, annoncer que la France est à la veille d'une restauration impériale, affirmer qu'elle est à eux, qu'elle revendique toutes les hontes attachées au nom de Bonaparte; leurs fanfaronnades ne peuvent prévaloir contre les faits.

Le maréchal MacMahon a entrepris une excursion politique dans l'ouest de la France afin de se mettre en contact avec les populations. D'après nos propres renseignements, il aurait été généralement bien accueilli; dans ses discours, il ne fait que répéter ce qu'il a dit à la Chambre de commerce à Paris et à la revue de Longchamps: « Je suis là pour sept ans, et je maintiendrai l'ordre; » vous comprenez que c'est un peu court, et l'opinion publique n'a pas lieu d'être entièrement satisfaite. Au Mans, à Laval, à Rennes, etc., il a passé la revue des diverses garnisons et des pompiers; chose à noter, il a visité les hôpitaux dans toutes les villes où il a passé. Est-ce un pressentiment? ou bien a-t-il remarqué qu'aucun chef d'Etat en tourné n'avait fait? Il a visité quelques grandes usines, décoré quelques fonctionnaires qui s'attendaient à cette surprise. En somme, sa tournée est ce que sont toutes les tournées officielles: du bruit, du feu et de la poussière; quant à sa portée réelle, elle n'est pas encore dessinée.

On continue à faire de nombreuses arrestations en Italie relativement à une société républicaine. L'honorable Aurelia Saffi, ancien triumvir de la République romaine en 1849; Eugène Valziano, ancien colonel, et *tutti quanti*, sont parmi les prisonniers. A cette nouvelle, toutes les boutiques de Farli se sont fermées. Des démonstrations imposantes ont eu lieu dans cette ville et dans d'autres. On a crié: — *Vive Saffi! Nous voulons Saffi!* — La police et les troupes ont été obligées d'intervenir. On s'attend à des troubles plus graves.

De nombreuses arrestations ont aussi lieu à Marseille; près de 80 personnes, quelques-unes notables, ont été mises au fort Saint-Nicolas. Ces arrestations se rattachent, à ce qu'il paraît, aux événements du 4 avril 1871. Parmi ces notables se

trouve M. Bosc, un riche armateur possédant au moins dix millions et dont le chiffre d'affaires annuelles est énorme. Il appartient à une famille très-honorable du Gard.

Depuis longtemps dévoué à la cause républicaine, il s'est montré courageusement au 4 avril 1871, lorsque toutes les autorités sont parties de Marseille. Il a été mis en liberté sous caution et a promis de se rendre au parquet à la première réquisition de l'autorité militaire.

La Commission de permanence, au nom du gouvernement, déclare que ces arrestations sont faites pour délit de droit commun et non pour des raisons politiques: assassinats, vols, séquestration, etc., rien n'y manque. Et que si l'on a retardé à faire ces arrestations, c'est, dit la commission, à cause du malheur des temps qui rendaient ces poursuites impossibles?

Dans ma prochaine, je vous donnerai quelques détails sur les travaux du Congrès de Bruxelles.

Résignation du Ministre /

Nous apprenons avec regret, par la voix de l'organe officiel du gouvernement, la *Misère*, que le Cabinet local a donné sa résignation au lieutenant-gouverneur de cette province.

Comme cette nouvelle importante ne nous est parvenue qu'au moment où nous mettions sous presse, nous remettons forcément à notre prochain numéro les commentaires qu'elle nécessite.

CHRISTOPHE COLOMB.

Si nous posons la question suivante au premier enfant venu: « Que a découvert l'Amérique? » il répondrait, sans hésitation aucune: « Christophe Colomb. » Si nous ajoutons: « Pourquoi notre continent porte-t-il le nom d'Amérique? » il est probable que l'enfant pourrait nommer *Améric Vesputse*, le navigateur italien qui a volé à Colomb l'honneur qui lui revenait de droit. Si nous demandons encore: « Où se trouvent les restes mortels du plus célèbre navigateur des temps modernes, de Colomb? » L'enfant nous dirait, *peut-être*, « qu'il mourut à Valladolid, abrégé de chagrins, en 1506; mais où sont ses restes, j'ignore. » Et voilà la justice de l'espèce humaine. On connaît par cœur les noms et prénomns, la vie publique et privée de la première *pinnetteuse* qui monte sur les tréteaux de New-York; on sait tous les détails de l'histoire sale et dégoûtante de l'impudique Beecher; on peut réciter les noms de tous les pugilistes de l'univers, ainsi que le nombre de coups de poing qu'ils ont reçus ou administrés; le nom de tous les chevaux courseurs, et l'on ignore que les restes mortels de l'immortel navigateur picémontais reposent dans la cathédrale de La Havane, capitale de l'île de Cuba. N'aurait-il pas mieux valu pour Christophe Colomb d'être baladin au lieu d'être le découvreur de l'Amérique?..... Encore une fois voilà la justice humaine et bien fou est celui qui s'y fie.

UNE GROSSE ET BELLE NOCE.—On lit, dans *L'Echo de Morlaix*: Dans le courant du mois de juin dernier, a eu lieu, à Plouénour-Ménez, dans l'arrondissement de Morlaix, une noce qui mérite d'être signalée. Trois filles et un fils des mêmes père et mère et portant les noms d'Abgralle, se mariaient, le même jour, à trois fils et à une fille de la même maison aussi, et portant le nom de Rohel. C'étaient, des deux côtés, des payans à l'aise, et de véritables noces de Gamache suivirent cette quadruple alliance, qui rappelle les mœurs primitives et patriarcales. Plus de quatre cents invités prirent part aux festins pantagruéliques, qui durèrent plusieurs jours, et les valets de ferme, les artisans et les mandants eux-mêmes n'y furent pas oubliés, ni plus mal reçus que les riches. Aussi, plusieurs veaux et moutons, deux bœufs, un porc et force volailles se firent-ils à peine aux ripailles de ces gens de solice appétit, ordinairement. Le vin aussi coula en proportion; mais le cidre surtout et l'eau de vie furent prodigués outre mesure. Pendant 4 ou 5 jours, on n'entendit, le soir, dans la commune, que les sons du *binion* et de la *bombardie*, menant les danses joyeuses et les chants bretons des convives repus qui regagnaient leurs domiciles à travers les champs, les landes et les taillis, sauf, toutefois, ceux qui, croyant peut-être s'étendre dans leurs lits, passèrent une belle nuit étoilée, à l'ombre d'un buisson ou sur la lisière d'un beau champ d'avoine ou de seigle.

Province de Québec, District de Montréal, No. 1292.

COUR DE CIRCUIT.

ONEZIME BROUILLER, épicer et maintenant menuisier, de MONTREAL, Demander.

Olivier LABELLE, gentilhomme, du même lieu. Défendeur.

Le dix-huitième jour de SEPTEMBRE mil huit cent soixante-et-quatorze, à neuf heures de l'AVANT-MIDI, en la Cité de MONTREAL, No. 121, rue Logan, au domicile du dit défendeur, se sont vendus au plus offrant et dernier enchérisseur, et pour argent comptant, tous ses biens meubles saisis en cette cause, savoir: table, pendule, etc.

Montreal, 8 septembre 1871.
R. DE SJARDINS,
II. C. S.

Province de Québec, District de Montréal, No. 1300.

Acte de faillite de 1869. Dans la COUR SUPERIEURE pour le district de Montréal.

Dans l'affaire de DAMASE MARSAN, Failli.

Le dix-septième jour d'OCTOBRE prochain, le sousigné DAMASE MARSAN, le failli, fera application devant la dite Cour pour obtenir sa décharge en conformité du dit acte.

Montreal, 7 septembre 1871.

DAMASE MARSAN, Par LORANGER et LORANGER, Ses procureurs ad litem. 80-

COMPAGNIE DE VAPEURS "UNION"

Nouvelle Ligne pour Sorel, Trois-Rivières, Batiscan et Québec.

Les magnifiques vapeurs à cabines ABYSSINIAN, Capitaine NORMAN PAULET, et ATHENIAN, Capitaine E. C. WERTHELS commenceront leurs voyages aujourd'hui, formant une ligne quotidienne entre Montréal et Québec, laissant le Bassin Bonsecours, (premier bassin de l'extrémité gauche de la place Jacques-Cartier), à SEPT heures p.m.

FRET reçu aujourd'hui.
Billets de retour, à taux réduits à vendre dans tous les principaux hôtels.
Pour fret ou passage, s'adresser sur le quai Bonsecours, ou au bureau No. 24, Place Jacques-Cartier.

C. H. LEFAIVRE, Sec.-Trés. 66
21 Juillet.

Restaurant de Première Classe

MAISON E. L. ETHIER

Coin des Rues NOTRE-DAME ET SAINT-GABRIEL MONTREAL

Ouvert tous les jours depuis 8 h. a. m. à 11 h. p. m.

Toutes commandes, pour Dinners et soupers publiques, soit chez lui ou dans les familles, que l'on voudra bien faire l'honneur d'adresser au sousigné, seront exécutées avec la diligence et le soin qui caractérisent son établissement.

La Maison E. L. Ethier, outre de nombreux cabinets privés, possède, de plus, une salle spacieuse pour les grands Dinners.

Le Dimanche, l'établissement sera ouvert de 4 h. p. m. à 9 h. p. m.

Il est strictement entendu qu'aucune Liquideur ne sera servie, le dimanche, au buffet du Restaurant.

Pour la commodité du public un Bureau de Télégraphie est en opération dans l'établissement.

E. L. ETHIER, Propriétaire,
Montréal, 12 Mai 1871. aa-59

Grande Excursion

A NEW-YORK

Via la Ligne du Vermont Central

Sous la direction de LA SOCIÉTÉ LAFAYETTE DE ST. ALBANS

La plus belle exposition qui s'est vue de **Montreal à New-York** \$12 ALLER ET RETOUR

Les billets sont bons pour s'arrêter à n'importe quelle station intermédiaire et de donner le rare avantage de visiter toutes les plus grandes villes manufacturières de la Nouvelle-Angleterre, telles que Springfield, Holyoke, Worcester, etc.

Le voyage se fait à travers les Montagnes vertes du Vermont, procurant aux excursionnistes la vue des plus beaux paysages du monde. Arrivés à New-London, Conn., les touristes auront l'avantage de s'y arrêter un jour ou deux pour prendre des bains de mer et visiter la magnifique "New-American Navy Yard" et ces magnifiques steamers-paques qui les transporteront à New-York, passant par Long Island Sound et fournissant l'avantage de visiter les places d'eaux minérales les plus renommées. On peut se procurer des billets de \$5.00 au 12 septembre et revenir le 25 septembre. Un train spécial laissera Montréal le 6 septembre 1874 à 6 hrs. A.M. après l'arrivée des vapeurs de Québec et les jours suivants. Le train régulier du Vermont Central, prendra les Touristes à Montréal.

Billets livrés à St. Jean, pour \$11.00
" " St. Albans, " 10.50
" " Burlington, " 10.50
(Aller et retour.)

Pour les billets et autres informations, s'adresser au No. 130 Rue St. Jacques, Bureau du Vermont Central, et aux autres Stations ci-dessus nommées.

A. MOUSSETTE, Président,
J. N. GARON, Secrétaire,
J. R. PUTVOYE, Assisitant.
Montréal, 15 Août 1874.

N. B.—Les Excursionnistes seront reçus au débarcadere de New-York par un comité spécial, organisé par la Société St. J. Centre-ville de cette Cité.

Ainsi les voyageurs seront certains d'être bien traités et de visiter les plus belles villes du monde. Comme la 100e Convention Canadienne doit avoir lieu à New-York, les 7 et 8 septembre prochain, les excursionnistes auront un très grand plaisir qui laissera Montréal, le 5 septembre, sur les 6 hrs. A. M. offrir ainsi l'avantage à tous ceux qui désirent être présents à la Convention de Québec et les jours suivants. Le train régulier du Vermont Central, prendra les Touristes à Montréal. Ceux qui désirent passer par Boston pourront le faire en payant \$3.00 extra. 76

Province de Québec, District de Montréal, No. 1301.

COUR SUPERIEURE.

DAME MARIE alias MARY CHARBETIER, de la paroisse de MONTREAL, dit District, épouse de ALPHONSE LEDUC, épicer et menuisier, d'abord autorisé à ester en Justice.

Demanderesse, ALPHONSE LEDUC, épicer, du même lieu. Défendeur.

Une action en séparation de corps et de biens a été instituée ce jour contre le Défendeur à la demande de la Demanderesse.

LORANGER ET LORANGER, Avocats de la Demanderesse.
Montréal, 13 Août 1874. 75-

Acte concernant la Faillite de 1869

Dans l'affaire de JONES & TOOMEY, de la Cité de MONTREAL, commerçants.

Failli

AVIS est par le présent donné que les faillis susdits ont déposés à mon bureau un acte de composition et déclaration exécutoire par leurs créanciers, tel que requis par la loi, et à moins qu'opposition ne soit faite au dit acte de composition et de déclaration dans les trois jours précédents après la dernière insertion de cet avis, les trois jours expirant Jeudi le 17me jour de Septembre 1874, l'acte d'après les clauses et conditions du dit acte.

L. JOS. LAJOIE, Syndic.
Montréal, 27 août 1874. 77-24



LA COMPAGNIE DU RICHELIEU

REDUCTION SUR LES PRIX DU FRET.

LIGNE QUOTIDIENNE DE LA

Malle Royale de Steamers POUR QUÉBEC

(Les Dimanches exceptés) à sept h. p. m.

LES SPLENDES STEAMERS

"QUÉBEC" Capt. J. B. LABELLE

Lundis, Mercredis et Vendredis

"MONTREAL" Capt. ROBERT NELSON

Mardis, Jedis et Samedis

Quai Richelieu, (vis-à-vis la Place Jacques-Cartier)

SOREL, TROIS-RIVIÈRES ET BATISCAN

PRIX DU PASSAGE :

CABINE, (soupper et lit compris). \$4.00 PONT. 1.50

Le fret de toute description sera reçu à bord des Steamers "Québec" et "Montreal" pour Québec et les Ports intermédiaires

Pour Billets et Cabines, s'adresser au Bureau des Billets sur le Quai Richelieu, et pour plus amples informations au No. 228, Rue St. Paul.

Les arrangements de cette ligne sont les plus comodes.

J. B. LAMÈRE, Agent-Général. Montréal, 13 Juillet 1874. 64

Compagnie de Navigation de la Rivière Ottawa



Vapeurs de la Malle Royale

DE MONTREAL A OTTAWA LIGNE DE JOUR ET DE NUIT

A COMMENCER DU 20 MAI

Nouveau vapeur en fer Peerless, Capt. A. Bowie

Vapeur Prince of Wales, Capt. H. W. Shephard

Vapeur Queen Victoria, Capt. P. Y. McDonnell

Vapeur Princess, Capt. P. McGowan.

POUR MONTER.

Les passagers laissent Montréal par les trains de 7 h. a. m. et 5 h. p. m. en charrs pour Lachine et joignent les vapeurs "PRINCE OF WALES" et "PRINCESS" pour Ottawa et les débarcadères intermédiaires.

POUR DESCENDRE

Les passagers laissent Ottawa à 7 heures a. m. et 5 h. p. m. par les vapeurs "PEERLESS" et "QUEEN VICTORIA," pour Montréal et les places intermédiaires.

DÉPÔS DE CHEQUES

Repas et Cabines extra.

Les passagers laissent Ottawa par les VAPEURS DE NUIT descendront les Rapides. Le vapeur de Samedi soir ne prendra pas de passagers pour les places intermédiaires.

Le confort et l'administration de cette ligne est sans égal et le parcours de la route est l'un des plus pittoresques du Canada. Les Touristes le trouveront une promenade délicieuse.

On se relie à Ottawa avec les vapeurs de la Compagnie "Union Forwarding" et le chemin de fer Canada Central.

Le fret pour tous points sur l'Ottawa expédié chaque jour.

Le Vapeur "PRINCESS" laisse LA-CHINE tous les SAMEDIS pour STE. ANNE, OKA, COMO, HUDSON, RIGAUD, et CARILLON, à l'arrivée du train de 3 h. p. m. venant de Montréal.

En revenant, il laissera CARILLON de bonne heure LUNDI MATIN, et arrivera à Montréal vers 9 h. a. m.

Bureau de fret, 87 Rue Commune, Canal.

On peut se procurer les billets simples et de retour au Bureau de la Compagnie, 13 Rue Bonaventure, au dépôt du Grand Tronc, Montréal, au Bureau, Rue de la Reine, Ottawa et des agents.

R. W. SHEPHERD, Président.

Montréal, 20 mai 1874. 67

Province de Québec, District de Montréal. COUR SUPÉRIEURE

DAME ALPHONSINE LEPAGE, de la Cité et du District de MONTREAL, épouse de FRANCIS DOWD, commis, du même lieu, et dûment autorisée à ester en justice.

Demanderesse.

Le dit FRANCIS DOWD, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée ce jour, par la Demanderesse contre le Défendeur.

ROUER ROY, Avocat de la Demanderesse.

Montréal, 18 août 1874. 77-1m.

Maison St. Denis

RESTAURANT FRANÇAIS

Coin des Rues BONSECOURS ET CHAMP-DE-MARS

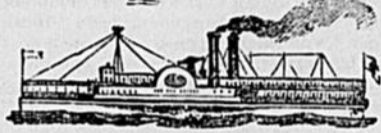
M. EDOUARD FORTIN, ayant acheté de M. Z. L. Ethier le magnifique Restaurant et-haut mentionné, à l'honneur d'informer ses amis et le public en général, qu'il continuera comme son prédécesseur à donner pleine et entière satisfaction à tous ceux qui voudront bien l'honorer de leur patronage.

Le nom si bien établi de ce Restaurant restera toujours au rang de première classe. Les vins et les liqueurs seront toujours des meilleures marques et la cuisine française. Lunches, déjeuners et diners servis à toute heure.

Attention toute spéciale accordée aux diners privés et aux réunions d'amis.

Le Dimanche le restaurant est ouvert depuis 4 h. p.m., jusqu'à 9 h. p.m.

16 déc. 1873 aa-12



COMPAGNIE DU RICHELIEU

AVIS AUX CONSIGNATAIRES.

Reduction sur le fret par les Steamers "Québec" et "Montreal."

Jusqu'à avis contraire, le fret de toute description entre Québec et Montréal et les ports intermédiaires sera reçu à bord des Steamers "Québec" et "Montreal" à une réduction de cinquante par cent sur le tarif ordinaire.

J. B. LAMÈRE, Agent Général.

Montréal, 6 juillet 1874. j-63

La Compagnie du Richelieu

Nouvelle Ligne de Steamers POUR QUÉBEC

REDUCTION SUR LES PRIX DU FRET.

Tous les Jours (les Dimanches exceptés.)

Les splendides steamers d'acier Bessemer Canada, Capt. Em. Crépeau, et Trois-Rivières, Capt. L. H. Roy, partiront alternativement du Quai Bonsecours tous les soirs à sept heures pour Québec, arrêtant à Trois-Rivières et Batiscan.

PRIX DU PASSAGE :

Cabine pour Québec (repas et lit inclus) \$1.00

Cabine pour Sorel, Trois-Rivières et Batiscan (repas et lit inclus) 0.50

Pont pour Québec, Sorel, Trois-Rivières et Batiscan 0.25

Les passagers pour Sorel s'embarqueront à bord des steamers Québec et Montréal aux prix ci-dessus.

Le fret pour Québec et les ports intermédiaires sera reçu à bord des steamers Québec et Montréal à une réduction de cinquante par cent sur le tarif ordinaire.

Pour Billets et Cabines, s'adresser au bureau des billets sur le Quai Richelieu ou à bord des steamers.

Pour plus amples informations, s'adresser au Bureau de la Compagnie, No. 228, Rue St. Paul, et sur les Quais Richelieu et Bonsecours.

J. B. LAMÈRE, Agent Général.

Bureau de la Compagnie du Richelieu Montréal, 17 juillet 1874. j-63

La Compagnie du Richelieu

A partir du 1er Juillet et jusqu'à avis contraire les Steamers partiront comme suit, savoir :

Le steamer "Berthier" partira pour Trois-Rivières les Mardis et Vendredis à neuf heures du matin.

Le steamer "Chambly" partira pour Berthier les Mardis, Jedis et Samedis à deux heures de l'après-midi.

Le steamer "Terrebonne" partira pour Chambly les Mardis et Vendredis à deux heures de l'après-midi.

Le steamer "Mouche à Feu" partira pour Terrebonne les Mardis, Jedis et Samedis et pour l'Assomption les Lundis, Mercredis et Vendredis à trois heures de l'après-midi.

J. B. LAMÈRE, Agent Général.

Montréal, 17 juillet 1874. j-63

PROVINCE DE QUÉBEC, COUR SUPÉRIEURE. District de Montréal.

DAME MARGUERITE KINGSLEY, de la paroisse et du district de MONTREAL, épouse de Joseph ST. GERMAIN, tonnelier, du même lieu, et dûment autorisée à ester en justice.

Demanderesse.

Le dit JOSEPH ST. GERMAIN, tonnelier, du même lieu.

Une action en séparation de biens a été instituée ce jour, par la Demanderesse contre le Défendeur.

L. PICHÉ, Avocat de la Demanderesse.

Montréal, 3 Septembre 1874. 70-

Bureau de Direction a Montreal :

THOMAS WORKMAN, Ecr., MAURICE CUVILLIER, Ecr., THOMAS TIFFIN, Ecr., AMABLE JODOIN, fils, Ecr., M. P. GEORGE D. FERRIER, Ecr.,

Secrétaire et Agent pour le District de Montréal :

C. O. PERRAULT

Les Livres de Souscriptions

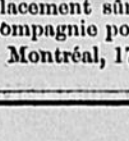
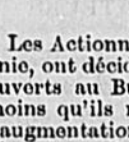
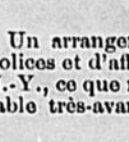
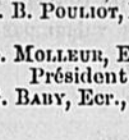
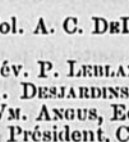
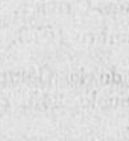
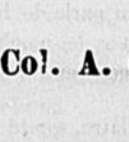
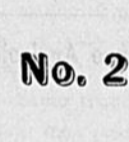
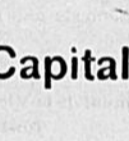
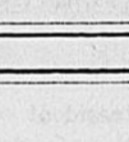
sont ouverts au Bureau Provisoire de la Compagnie

60, RUE ST-JACQUES MONTREAL

La somme de \$800,000 a été souscrite au fonds Capital de cette Compagnie en moins d'un mois à Québec, et \$100,000 à Montréal dans l'espace d'une semaine. Semblable succès est sans précédent.

C. O. PERRAULT

Secrétaire et Agent du District de Montréal.



LA STADACONA Capital autorisé : \$5,000,000 BUREAU DE Direction A QUÉBEC : Président, J. B. RENAUD, Ecr., Vice-Président, Hon. J. SHARPLES Hon. E. CHINIC, P. B. CASGRAIN, Ecr., M. P., JOHN ROSS, Ecr., J. G. ROSS, Ecr., ALEX. LEMOINE, Ecr., JOHN LANE, Ecr., CIRICE TETU, Ecr. Secrétaire et Gérant à Québec, CRAWFORD LINDSAY.



LIGNE DE CHEMIN DE FER

ENTRE

MONTREAL et BOSTON

LA LIGNE LA PLUS COURTE

EST PAR LA VOIE FERRÉE

Du Vermont Central

ARRANGEMENT D'ÉTÉ COMMENCANT LE 25 MAI 1874.

EXPRESS DU JOUR laissant Montréal à 9.15 h. am., et arrivant à Boston, via Lowell, à 10.00 p.m.

Train pour Waterloo laissant Montréal à 3.15 p.m.

EXPRESS DE NUIT laissant Montréal à 3.45 p.m., pour Boston, via Lowell, Lawrence ou Fitchburg; pour New York, via Springfield ou Troy, arrivant à Boston à 8.40 a.m., et à New-York à 12.30 p.m.

TRAINS ALLANT AU NORD ET A L'OUEST.

EXPRESS DU JOUR laissant Boston, via Lowell, à 8.30 a.m., Troy à 7.30 a.m., arrivant à Montréal à 9.15 p.m.

EXPRESS DE NUIT laissant Boston à 6.00 p.m., via Lowell et New-York, à 3.00 p.m., via Springfield, arrivant à Montréal à 9.30 a.m.

Des Chars-Dortoirs Pullman font partie des Trains de nuit voyageant entre Montréal et Boston, Montréal et Springfield, et des Chars-Dortoirs Wagner pour le trajet de St. Albans et Troy.

Des Chars-Salons Pullman font partie des Trains Express entre Montréal et Boston.

Pour les conditions de vente des Billets et de FRET, adressez au Bureau du Chemin de Fer Vermont Central, 30 Rue St. Jacques.

J. W. HOBART, Surintendant Général. aa-57



Adolphe Belanger

MEUBLIER

No 276, Rue Notre-Dame

MONTREAL.

M. A. BELANGER, tout en remerciant ses pratiques et le public en général, du généreux encouragement qu'il a reçu jusqu'à ce jour, les informe respectueusement qu'il continuera comme par le passé à tenir un assortiment considérable de meubles, tels que :

Meubles en Palissandre,

Meubles en Noyer Noir,

Garnitures de Salon,

Garnitures de Salle à Diner.

Garnitures de Chambres à Coucher.

Etc., Etc., Etc.

Rien de ce qui peut donner à cet Etablissement les avantages dont il est susceptible ne sera négligé, et il espère que le succès passé justifiera les succès à venir de cette Maison si avantageusement connue. Cette ancienne Maison sollicite de nouveau l'encouragement du public, qu'elle cherchera toujours à satisfaire par le goût et le fini dans le travail et l'exactitude dans l'exécution.

Les Maisons d'Education, Collèges, Couvents et Maisons Religieuses ont l'avantage de trouver dans cet Etablissement, tous les Ameublements dont ils peuvent avoir besoin à des prix modérés. Il en est de même de Messieurs les curés, dont le patronage est respectueusement sollicité. De plus, les articles vendus sont garantis de la qualité et de la nature indiquées à l'acheteur.

Messieurs les Hommes de Profession, Hommes d'affaires, etc., trouveront aussi à cet Etablissement des Ameublements de Bureaux, d'Etudes, de Libraires, etc., tels que Bureaux avec Casiers, Tables pour Ecriture, Bibliothèques, Fauteuils en Jone, etc., etc.

UNE VISITE EST RESPECTUEUSEMENT SOLICITÉE.

aa-16

NARCISSE BEAUDRY HORLOGER ORFÈVRE ET BIJOUTIER

44, COTE ST. LAMBERT, MONTREAL

M. Narcisse Beaudry offre ses remerciements les plus sincères à ceux qui ont bien voulu jusqu'à ce jour lui offrir leur patronage.

Il annonce avec plaisir à ses amis et au public que ses opérations lui ont permis d'augmenter et de varier l'assortiment de ses bijoux et de ses pierres précieuses.

Ses diamants sont de la plus belle eau et le fini artistique avec lequel ils sont enchassés, témoigne hautement de son habileté et de celle de ses ouvriers. Toutes les variétés de pierres précieuses en usage pour les bagues, sont dans ses vitrines où les connaisseurs auront l'avantage de faire leur choix.

M. Beaudry se charge comme par le passé de la confection de toute espèce de bijoux et il en fournit les matériaux et la main-d'œuvre à des prix défiant toute compétition.

Au nombre de ses spécialités, M. Beaudry entend la réparation des ornement d'Eglise, et il invite tout particulièrement les membres du clergé de cette Province à venir visiter son établissement.

Réparations faites aux montres des membres du clergé à 25 pour cent meilleur marché qu'ailleurs.

Tout article sortant de son atelier est garanti.

LA COMPAGNIE

D'ASSURANCE ROYALE CANADIENNE

Contre le Feu et les Accidents de la Mer

CAPITAL AUTORISÉ \$5,000,000

Cette Compagnie, s'étant conformée aux conditions de l'Acte, est maintenant autorisée et est prête à accepter

TOUTES ESPECES DE RISQUES contre le FEU A DES TAUX MODÉRÉS

Toutes les réclamations seront payées immédiatement après que la perte sera établie.

DIRECTEURS :

Hon. JOHN YOUNG, Président

J. F. SINCENNES, Vice-Président

ANDREW ROBERTSON, JOHN OSTELL, J. R. THIBAUDEAU, W. F. KAY, L. A. BOYER, M. P., M. C. MULLARKY

ANDREW WILSON.

Secrétaire-Trésorier ARTHUR GAGNON

Gérant ALFRED PERRY.

Bureau Principal, 160 Rue St. Jacques. 19 Septembre 1873. aa-61



COMPAGNIE D'ASSURANCE

IMPERIALE

(DE LONDRES) CONTRE LE FEU

[ÉTABLIE en 1803]

CAPITAL ET FONDS DE RÉSERVE :

£1,965,000 sterling

DEPOT en CANADA : \$100,000

CHAS. D. HANSON, Inspecteur.

RINTOUL BROS., Agents Généraux pour le Canada, 21, Rue St. Sacrement.

1er Mai 1874. 47-fm

Edward C. Goff, Ecr., Directeur Gérant de la Compagnie d'Assurance du Canada, Montréal.

Cher Monsieur,

Au nom de mon paroissien, M. Benjamin Villeneuve dont la résidence, que je lui ai vendue le printemps dernier, a été détruite par le feu, il y a quelques jours, je vous offre de sincères remerciements de la manière prompte et honorable dont vous avez réglé ses réclamations, et en même temps je désire vous féliciter de votre habile direction de votre compagnie, de la promptitude que vous mettez à régler les réclamations et surtout du succès qui a couronné les efforts que vous avez faits pour engager nos cultivateurs à protéger leurs propriétés par une police d'assurance.

Je prends grand plaisir à recommander la Compagnie d'Assurance Agricole du Canada à nos cultivateurs comme une compagnie sûre et digne de confiance, et j'espère que le public en général lui donnera l'encouragement que, suivant moi, elle mérite à juste titre.

Votre dévoué,

JOHN FLETCHER.

